

# Table ronde 2 : **Comprendre la Loi sur l'Eau :** **Des actions urgentes à la mise en place d'interventions pluriannuelles**

**Frédéric FLORENT-GIARD**  
**MTES – Direction de l'eau et de la biodiversité**

**Fabrice DOUGLAS & Céline LAPERROUSAZ**  
**DEAL Guadeloupe**

Séminaire MAPI - 1<sup>er</sup> décembre 2023



# Comment la loi sur l'eau a failli menacer les travaux du giratoire

Sur la départementale 219 qui relie l'A16 à Audruicq, les travaux de giratoire sont dans les temps. Mais il y a un « mais ». La présence à proximité d'un watergang qui doit être busé : l'État exigeait des puits de lumière pour les poissons. Un compromis a finalement été trouvé.

PAR ISABELLE HODEY  
calais@lavoixdunord.fr

**NOUVELLE-ÉGLISE.** On l'avait quitté râleur, pas plus tard que la semaine dernière. On le retrouve calme, soucieux de ne pas mettre d'huile sur le feu, mercredi au sortir de la réunion de chantier du giratoire. Patrick Way, le maire de Nouvelle-Eglise, se veut constructif. « Parce qu'il ne suffit pas de râler, il faut avancer », justifie l'édile. De fait, les travaux avancent. EDF et le gaz ? Terminé. L'enfouissement des réseaux de téléphonie ? Terminé. La forme arrondie du giratoire est d'ores et déjà visible et les travaux sont toujours prévus pour être terminés le 10 décembre.

**« Le bon sens l'a emporté. Le plus important était de sécuriser le rond-point pour les usagers. »**

Sur le côté gauche de la chaussée en venant de l'A16, des buses d'1,20 m de diamètre attendent. Elles doivent servir à buser sur 45 m le watergang situé sur le côté droit. Le recouvrir ainsi permettra à la piste cyclable de continuer sa route. Seulement voilà. L'État impose des puits de lumière par endroits pour les poissons. Pourquoi ? Parce que ce watergang a été classé cours d'eau. Bilan : la loi sur l'eau s'applique, et avec elle ses réglementations sur la faune, la flore. Et la nécessité de puits de lumière pour les poissons.

« Sur ma section, j'ai déjà des watergangs qui ont été busés et il n'y a pas de puits de lumière. C'est nouveau, ça vient de sortir », constate Xavier Foissey, président de la deuxième section de wateringues, chargée d'entretenir ces réseaux qui évacuent les eaux de surface. Le maire abonde : « Y a même pas de poissons là-dedans ». Reste que le busage est remis en cause. « Et si on ne buse pas le watergang, on ne peut pas finir le giratoire », poursuit Patrick Way. Or l'entreprise qui en est chargée part le 31 octobre. Après, les travaux pourraient être bloqués.

## NEUF MILLE VÉHICULES PAR JOUR

Ce mercredi, les deux hommes veulent malgré tout croire à une issue positive : « Ça va s'arranger, entre gens de bonne volonté on va y arriver », espère Xavier Foissey. Et de fait, l'affaire a été rondement menée. Élu à la Chambre d'agriculture, où il côtoie les services de l'État, il a pris son téléphone dès jeudi, et un accord est intervenu : on ne busera que sur à peine dix mètres. Sans puits de lumière donc. Suffisant pour le giratoire.

« Le bon sens l'a emporté. La DDTM (direction départementale des territoires et de la mer, ndr) a donné son autorisation. Le plus important était de sécuriser le rond-point pour les usagers », se félicite le président. Ce qui fait dire à Gérard Obouf, responsable travaux au Département du Pas-de-Calais : « À moins de temps exécrable, les travaux seront finis dans les temps. » Neuf mille véhicules empruntent cet axe chaque jour. ■

La DDTM n'a pas répondu à nos sollicitations.

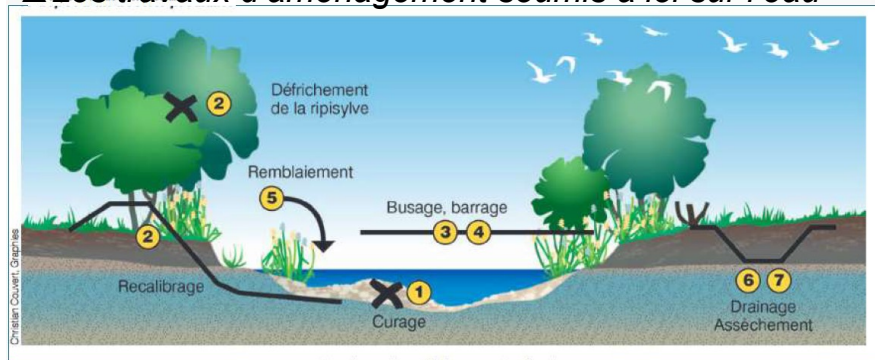


Le watergang doit être busé, mais quid des puits de lumière pour les poissons demandés par l'Etat ?



# Les travaux d'aménagement nécessitant une autorisation préalable loi sur l'eau

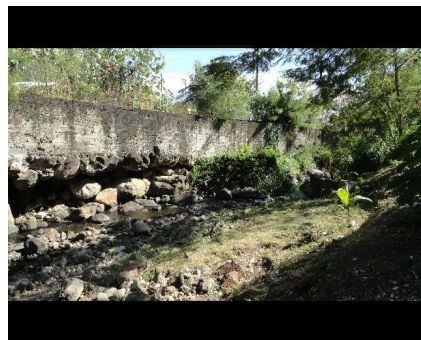
## ▲ Les travaux d'aménagement soumis à loi sur l'eau



Confortement de berge ravine Chaude Goyave



Rivière sens : mur EDF (après)

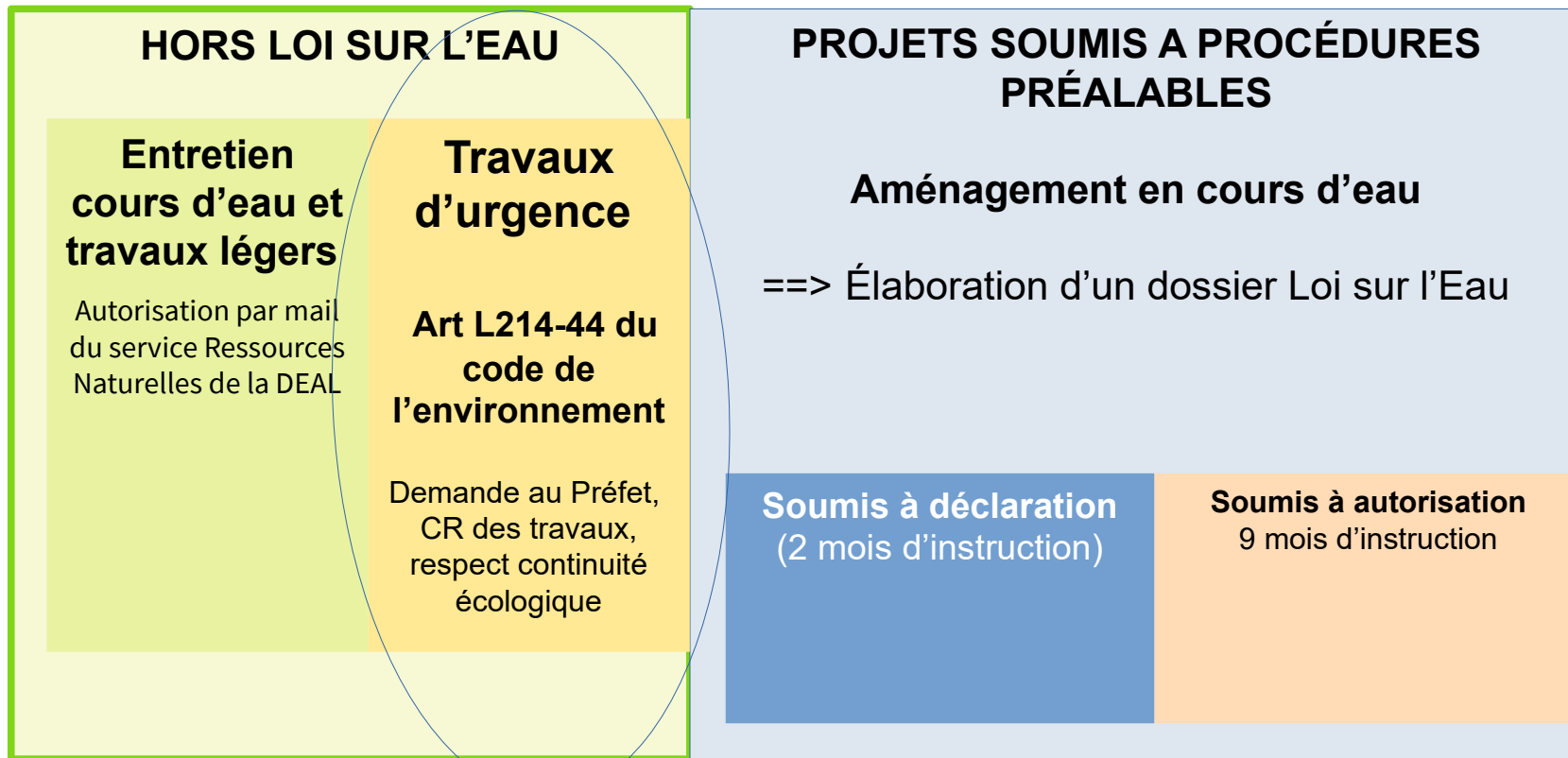


Rivière sens : mur EDF (avant)



Rivière sens : nouvel OA RD 38

# Travaux possibles en cours d'eau sans autorisation loi sur l'eau préalable : TRAVAUX D'URGENCE



# Travaux possibles en cours d'eau sans autorisation loi sur l'eau préalable : TRAVAUX D'URGENCE

Article R. 214-44 du code de l'environnement :

Les travaux destinés à prévenir un danger **grave** et **immédiat**, présentant un **caractère d'urgence**....

- **grave** : le danger est susceptible d'entraîner des blessures ou des suites sérieuses de type accident, maladie, incapacité
- **Immédiat** : le danger générera des dommages dans un délai très proche
- **caractère d'urgence** : actions indispensables pour limiter/éviter le danger et ses conséquences

Toujours en relation avec la protection de la vie d'autrui



# Travaux possibles en cours d'eau sans autorisation loi sur l'eau préalable : TRAVAUX D'URGENCE



Embâcles et atterrissements pouvant aggraver le risque d'inondation et endommager les canalisations d'eau usées (Rivière aux herbes BT)

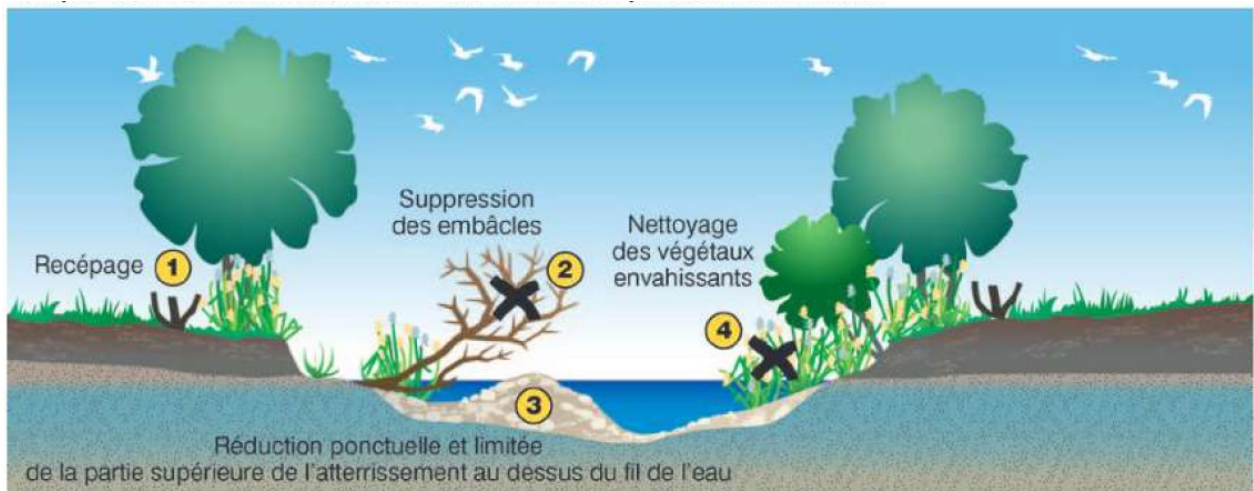
érosion et affouillement de la banquette de protection RN2 Rivière de Goyave.  
Impossible de dévier par la RD33 si le pont cède

Route de Bois Sec Goyave :  
affouillement sous le mur de protection de la culée  
Il n'y a pas d'autre itinéraire possible



Protection de la canalisation AEP Gde Riv. Capesterre

# Travaux possibles en cours d'eau sans autorisation loi sur l'eau préalable : entretien courant



▲ Travaux d'entretien (responsabilité du propriétaire, ou du gémapien si défaillance de ce dernier)



# La loi sur l'eau : travaux possibles en cours d'eau sans autorisation préalable : entretien courant

## Interventions sans autorisation préalable :



**EXTRACTION SEDIMENTS**

Extraction de sédiments au-dessus du niveau de l'eau qui ne doivent pas être repris par les eaux en cas de fortes pluies ni participer à la réhausse de la berge ou de la digue existante.



**ENLEVEMENT DE LA VEGETATION**

Atterrissement de sédiments avec départ de végétation : cette végétation doit être enlevée afin de ne pas favoriser la fixation et le développement de l'atterrissement.



**REGALAGE MAT. NOBLES**

Régilage de l'atterrissement au-dessus du niveau de l'eau : les matériaux extraits doivent pouvoir être repris par les eaux en cas de fortes pluies.



**GRATTAGE MAT. NOBLES**

Grattage de l'atterrissement situé au-dessus du niveau de l'eau : les matériaux doivent pouvoir être repris par les eaux en cas de fortes pluies.



**MAUVAIS ENTRETIEN**

L'entretien ne doit pas être assimilé à un recalibrage (curage) qui altère le bon état écologique du cours d'eau.



# Ne sont pas des travaux d'urgence





PREFECTURE DE L'OISE

# GUIDE POUR L'ÉLABORATION D'UN DOSSIER DE DÉCLARATION D'INTERET GENERAL OU D'URGENCE

REPRIS DANS L'ARTICLE L.211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

CAS GENERAL



DELEGATION INTER-SERVICES DE L'EAU  
ET DE LA NATURE  
Bd Amyot d'Inville – BP 317 – 60021 BEAUVAIS Cedex  
tél : 03 44 06 50 00 fax : 03 44 06 50 01

Janvier 2012



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
Service Eau, Environnement, Forêt  
BP 317 – 60021 BEAUVAIS Cedex  
tél : 03 44 06 50 88 fax : 03 44 06 50 24

